

Le pari osé d'une autre Grande Mosquée

ISLAM La convention liant la Belgique et l'Arabie Saoudite bientôt rompue ?

- Les recommandations du rapport de la commission d'enquête parlementaire concernant la Grande Mosquée de Bruxelles sont ambitieuses.
- Mais l'idée de mettre fin à la convention entre l'Etat belge et l'Arabie saoudite se concrétisera-t-elle ?

Le timing n'est sans doute pas innocent... Mais la délégation d'Arabie Saoudite, présente en Belgique cette semaine, ne s'attendait sans doute pas à un tel « accueil » lorsqu'elle a prévu son voyage dans notre pays. Une délégation de parlementaires et de hauts fonctionnaires, présidée par un prince saoudien, est en effet sur le sol belge depuis le début de la semaine. Chaque année, l'Arabie saoudite s'invite dans la capitale européenne et sollicite des rendez-vous avec plusieurs parlementaires. Démarche diplomatique classique. L'humaniste Georges Dallemagne a ainsi accepté un rendez-vous ce mercredi. « Ils sont probablement très inquiets de la recommandation que la commission d'enquête parlementaire a proposée. Des changements étaient dans l'air depuis longtemps, mais c'est à présent confirmé. J'ai l'intention de leur exposer clairement ce que nous avons constaté et décidé. » C'est que la recommandation centrale de la commission est en effet historique : mettre fin à la convention passée entre l'Etat belge et l'Arabie saoudite le 13 juin 1969 concernant l'occupation et la gestion de la Grande Mosquée de Bruxelles. Rien de moins.

1 Comment en est-on arrivé à cette recommandation ? Le rapport de la commission d'enquête parlementaire, toujours en cours de rédaction, comportait un chapitre concernant la Grande Mosquée, qui est donc déjà paru dans les médias mardi. Les constats tirés par les parlementaires sont clairs. Les investigations n'ont pas permis de faire

« émerger d'indices de prêches ou de discours qui inciteraient directement à la violence ». Mais l'islam véhiculé par la Grande Mosquée est catégorisé comme « *salafo-wahhabite* », c'est-à-dire qu'il

« contient un ensemble de ferments ou de catalyseurs pouvant jouer un rôle très significatif dans le radicalisme/radicalisme violent, notamment en ce que cette conception de l'islam est un vecteur de repli communautaire, de polarisation et qu'il diffuse des idées [...] en contradiction avec les valeurs et principes garantis par la Convention européenne des Droits de l'Homme et la Constitution ». L'action à mener a, quant à elle, fait l'objet de davantage de débats, et de plusieurs versions. L'option qui a finalement mis d'accord tous les parlementaires de la commission vise à mettre un terme à la convention entre l'Etat belge et l'Arabie saoudite, tout en insistant sur le « *symbole important pour une partie de la communauté musulmane de Belgique* » que constitue la Grande Mosquée, ainsi que sur le « *strict respect de la liberté de culte, de pensée et d'association* ».

2 La Belgique peut-elle rompre le contrat unilatéralement ? La commission s'est fondée sur ladite convention de concession du 13 juin 1969. Cet accord entre l'Etat belge et l'Arabie saoudite, le premier cédant cet ancien bâtiment de l'Exposition universelle de 1880 au second pour une durée de 99 ans, comporte en effet en son article 14 un point concernant une possible résiliation par une des parties. Pour cause d'« utilité publique », l'Etat peut mettre fin à cette convention.

3 Cette recommandation sera-t-elle réellement suivie ? Il existe certes des possibilités de recours au Conseil d'Etat pour l'autre partie de la convention, à savoir l'Arabie saoudite. « Mais il nous revient que la jurisprudence donne un caractère assez large à la notion d'« utilité publique » », assure Georges Dallemagne. Reste que c'est au pouvoir exécutif de prendre les choses en mains. Au gouvernement, Jan Jambon (N-VA), en charge de la régie des bâtiments et Koen Geens (CD&V), responsable des

cultes, seraient à la manœuvre. Or, la diplomatie reste un élément non négligeable. L'Etat belge osera-t-il défier l'Arabie saoudite, allié stratégique ? Georges Dallemagne veut y croire : « J'entends l'argument des enjeux commerciaux, mais ce qui est en jeu, c'est notre sécurité intérieure et extérieure. » Un autre membre de la commission ne s'en cache pas : « C'est un pari... »

4 Combien cela coûtera-t-il ? L'objectif est de mettre un terme aux financements étrangers. L'Etat va donc devoir déboursier de l'argent. Mais les avis divergent. Un membre de la commission rappelle que l'article 14, permettant la résiliation du « contrat », stipule que l'Etat doit alors « racheter » les travaux de rénovation ayant été faits durant le bail. Ensuite, les frais de fonctionnement pour cet énorme bâtiment risquent d'être élevés. Enfin, le rapport recommande également que les nouveaux gestionnaires de la mosquée introduisent une demande de reconnaissance ; les imams seraient donc financés par l'Etat. Georges Dallemagne, lui, nuance : « Les contributions des fidèles sont très importantes. Selon les derniers comptes que j'ai consultés, les rentrées liées aux dons des fidèles ici en Belgique suffisaient à couvrir les frais de fonctionnement. »

5 Et après ? Dès la « rupture » de la convention, un préavis d'un an est prévu par le texte. Le rapport préconise « une nouvelle convention avec une nouvelle entité qui impliquerait la communauté des fidèles fréquentant actuellement la Grande Mosquée de Bruxelles, certainement l'Exécutif des musulmans de Belgique, mais aussi l'ensemble des sensibilités et courants caractérisant l'islam et les Musulmans de Belgique. » L'Exécutif des musulmans de Belgique, qui regrette de ne pas disposer d'un lieu symbolique, devrait se montrer intéressé. Nous n'avons pas pu joindre son président. La commission souhaite que les activités telles que redéfinies par les potentiels futurs gestionnaires soient caractérisées par « la promotion du vivre-ensemble et l'ouverture à toutes les sensibilités/courants de l'islam ». ■

ÉLODIE BLOGIE

SÉPARATION DES**« A priori, aucune ingérence de la Belgique »**

En réduisant l'influence de l'Arabie saoudite dans la gestion de la Grande Mosquée, la Belgique s'immisce-t-elle dans la gestion du culte musulman ? « C'est en tout cas une des critiques que l'on entend parmi certains fidèles qui la fréquentent, estime Jean-François Husson, maître de conférences à l'UCL et secrétaire général du Craig (Centre de recherche en action publique Intégration et Gouvernance). Mais ce n'est pas tout à fait fondé. A l'origine, lorsque la Belgique a passé le contrat avec

le Centre islamique pour le prêt du bâtiment, le centre était considéré comme organe représentatif des musulmans de Belgique via un arrêté royal en 1978. »

Lorsqu'à la fin des années 90, l'Exécutif des musulmans est mis sur pied, certains avaient déjà pointé une volonté de l'Etat d'interférer avec la gestion du culte. « Certaines personnes avaient en effet été écartées de l'organe sur la base de conseils des services de renseignements. En revanche, en 2014, quand 294 mosquées ont signé la charte de la procédure de remplacement de l'organe, une liste de noms a été soumise au ministère de la Justice et aucun n'a été écarté.

Idem en 2016, lors du dernier changement. On peut donc dire qu'il n'y a aucun contrôle de l'Etat sur le choix des représentants du culte. Ni sur les messages que doivent contenir les prêches. A l'inverse des prêches donnés dans les mosquées turques gérées par la diyanet. » Selon l'expert, le seul contrôle exercé par l'Etat est un contrôle administratif puisqu'il est tenu, comme pour les fabriques d'église, de combler les déficits des mosquées reconnues. Logique donc qu'il jette un œil dans les livres de comptes.

Pour Caroline Sägeser, chercheuse à l'Observatoire des religions et de la laïcité, d'un point de

vue symbolique, il est même tout à fait logique que la Belgique reprenne la main. « Il est étrange que l'Etat belge reconnaisse l'Exécutif des musulmans comme étant représentatif des musulmans et octroie le bâtiment le plus représentatif du culte à une organisation non reconnue et qui n'a jamais cherché à l'être. La situation a de quoi laisser perplexe, mais y mettre un terme peut s'avérer compliqué, notamment sur le plan diplomatique. »

TH.CA.

ENTRETIEN**« Le salafisme moins vivace aujourd'hui »**

Samir Amghar est docteur en sociologie et spécialiste du salafisme en Europe. Il est actuellement senior fellow à l'European Foundation for Democracy. **La Grande Mosquée est-elle le point de départ du salafisme en Belgique ?** Le début du salafisme en Belgique remonte plutôt à la fin des années 80, début des années 90. Il y a donc vingt ans qui séparent la création de la Grande Mosquée, via la convention de 1969, et l'émergence des premiers salafistes. En réalité, dans les années 60-70, l'Arabie saoudite n'a pas encore une couverture diplomatique très importante. Elle décide donc de se servir d'une mosquée comme succursale diplomatique. Au départ, la logique est donc davantage politique et diplomatique que religieuse.

Comment s'est-il réellement implanté dans ce cas ?

Dans les années 80-90, il s'est surtout développé à travers le retour de Belges partis étudier plusieurs années à Médine. A leur retour, ces prédicateurs étaient très actifs. Ils étaient

par exemple invités à prêcher à la Grande Mosquée, mais pas uniquement. Il s'agit des Mustafa Kastit, Rachid Haddach, etc. Je constate cependant que le salafisme est moins vivace à l'heure actuelle qu'il ne l'était il y a une dizaine d'années.

Pourtant, la Sûreté de l'Etat affirme que le nombre de lieux à tendance salafiste a doublé en 15 ans...

Le mouvement est moins actif, moins visible en tout cas. On ne voit plus de conférences, de rassemblements ; les leaders ont disparu du champ. Il reste en effet des mosquées, mais la Sûreté ne dit pas exactement ce qu'elle entend par « tendance salafiste », ne livre pas le listing - sans doute pour des raisons de sécurité.

Dans tous les cas, l'idéologie salafiste a imprégné les discours, les pratiques...

C'est le paradoxe : d'un point de vue opérationnel, le mouvement est déclinant mais il a réussi dans la mesure où son discours est devenu une référence religieuse pour les musulmans qui considèrent que l'islam doit être au centre de leur vie. La mouvance salafiste a nourri une certaine orthodoxie religieuse chez des musulmans qui souvent aujourd'hui ne se rendent même pas compte de cette affiliation.

E.BL.